

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 20 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	26 oct. 2022	
Commentaires : 2 des dossiers d'enfants ne contiennent qu'un seul contact d'urgence. L'exploitante devra s'assurer qu'un deuxième contact d'urgence soit ajouté au sein des dossiers manquants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	07 nov. 2022	
Commentaires : 2 dossiers d'employé manque une copie d'un certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) . Lorsque ces employés terminent et reçoivent une copie de leurs certificats, cette information devra être ajoutée à leurs dossiers et une preuve devra être fournie à l'inspectrice. L'exploitante devra s'assurer que ces employés ne sont pas laissés seuls avec les enfants avant qu'une copie d'un certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide soient obtenus.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : g) les registres des présences des membres du personnel.	24(1)(g)	26 oct. 2022	
Commentaires : Il n'y a aucun registre de présences pour les membres du personnel. L'exploitante devra s'assurer qu'un registre de présence soit créé et rempli lorsque cette dernière est remplacée par un remplaçant / une remplaçante afin de documenter qui est présent avec les enfants cette journée-là. De plus, en cas d'écllosion de maladie transmissible dans l'établissement, le ministère de la Santé peut demander de voir tous documents pertinents, tels que les registres de présence.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	26 oct. 2022	
Commentaires : La routine quotidienne pour lorsque les enfants sont présents à l'établissement pour la pleine journée n'est pas affichée dans un endroit bien en vue dans l'établissement. L'exploitante devra s'assurer que cette information soit affichée.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : g) de transporter ou d'assurer le transport de l'enfant.	27(g)	26 oct. 2022	
Commentaires : 1 dossier d'enfant manque le consentement relatif à transporter l'enfant ou en assurer le transport. L'exploitante devra s'assurer que cette information soit ajoutée au sein du dossier manquant.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les enfants jouer des jeux libres ainsi que jouer un jeu de cartes en grand groupe. L'inspectrice observe également les enfants jouer à l'extérieur.

Le ratio fut respecté lors de l'inspection.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 octobre 2022

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 octobre 2022

Date